

EMBELLIR
GÉNÉRER
PARTICIPER
AVANCER
AGIR
RECYCLER
RÉCUPÉRER
LÉGUER

BILAN ET PLAN D'ACTION
ENVIRONNEMENTAL



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

GLOSSAIRE

GES : Gaz à effet de serre

CIT : Conseil intermunicipal de transport

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

MRC : Municipalité régionale de comté

CSSMI : Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

MDDEP : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

3RV-E : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et enfouissement

ICI : Industries, commerces et institutions

PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

RDD : Résidus domestiques dangereux

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1					
AIR 2 	EAU 5 	SOL 10 	QUALITÉ DE VIE 11 	MATIÈRES RÉSIDUELLES 14 	EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 18 
CONCLUSION 19	NOTES DE PRODUCTION 20				

LA VOLONTÉ D'AGIR



Le 2 août 2010, la Ville de Sainte-Thérèse a adopté sa toute première politique environnementale. Par ce geste, elle a démontré sa volonté de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des citoyens et la santé globale de la planète. Pour y arriver, les répercussions de nos activités sur l'environnement doivent être considérées.

Voilà pourquoi la Ville de Sainte-Thérèse est fière de présenter son plan d'action. Celui-ci énonce les actions que le conseil municipal s'engage à mettre en œuvre au cours des prochaines années pour atteindre les objectifs retenus dans sa politique environnementale.

Cet outil de référence permet également d'orienter les comportements de l'ensemble de la population térésiennne. Puisqu'il s'inscrit dans une démarche participative, Sainte-Thérèse compte sur la participation de chacun pour le mener à bien.

Les six grandes thématiques de la politique environnementale s'y retrouvent : l'air, l'eau, le sol, la qualité de vie, les matières résiduelles et l'efficacité énergétique. Pour chacune d'elles, des objectifs et des actions en découlent.

La Ville de Sainte-Thérèse désire remercier ses partenaires et les Térésiens de travailler avec elle à modifier leurs habitudes pour protéger l'environnement et la santé des citoyens dans une perspective de développement durable.





ACTIONS	RÉALISÉES	EN COURS	ANALYSE À VENIR
CARACTÉRISER LES SOURCES DE POLLUTION			
<ul style="list-style-type: none"> › Adhérer au programme Climat municipalités <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre • Adopter un plan d'action afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre 	•	•	
POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN			
<ul style="list-style-type: none"> › Offrir un service de covoiturage : Rive-Nord Covoiturage <ul style="list-style-type: none"> • Développer un système de covoiturage en partenariat avec le Réseau de Covoiturage • Promouvoir le service auprès de la clientèle cible 	• •		
<ul style="list-style-type: none"> › Mise en place de stationnements incitatifs pour les usagers du service Rive-Nord Covoiturage <ul style="list-style-type: none"> • Réserver des espaces de stationnement à l'hôtel de ville pour les usagers du service Rive-Nord Covoiturage • Établir des partenariats avec des commerçants afin de réserver des espaces de stationnement pour les usagers du service Rive-Nord Covoiturage 			• •
<ul style="list-style-type: none"> › Bonifier les circuits d'autobus pour les déplacements <ul style="list-style-type: none"> • Examiner avec le CIT la possibilité de bonifier les circuits d'autobus entre les différents points de services essentiels, selon la demande (hôtel de ville, bibliothèque, maison du citoyen, métro, Laval, Montréal, etc.) 		•	
FAVORISER UNE GESTION EFFICACE DES ROUTES DE CAMIONNAGE			
<ul style="list-style-type: none"> › Adopter un règlement sur les routes de camionnage (Règlement 1088) <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la surveillance des camions sur le chemin de la Côte-Saint-Louis 	•		





ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
PARTICIPER À LA LUTTE AU SMOG			
› Adhérer au programme ZÉROCO₂ (deux volets)			
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des terres d'accueil pour la plantation d'arbres pour les partenaires de ZÉROCO₂ implantés sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse (premier volet) 	•		
<ul style="list-style-type: none"> • Planter des arbres pour compenser les émissions de dioxyde de carbone issues des déplacements annuels des employés pour se rendre au travail (déplacements aller-retour) (deuxième volet) 	•		
› Adhérer à la campagne « Coupez le moteur! »			
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un règlement sur la marche au ralenti des moteurs 	•		
<ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens sur la marche au ralenti des véhicules (conférence de presse, publicités journaux, oriflammes, etc.) 	•		
<ul style="list-style-type: none"> • Conférence de Steven Guilbeault 	•		
<ul style="list-style-type: none"> • Formation obligatoire des employés municipaux qui utilisent la flotte de véhicules 	•		
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les entreprises sur le territoire de la ville possédant une flotte de véhicules 	•		
› Réduire la consommation de carburant pour les véhicules de la Ville			
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la performance environnementale de la flotte de véhicules de la Ville 			•
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un plan de gestion du transport et des ressources de la Ville 			•
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une formation sur l'écoconduite à tous les employés qui conduisent des véhicules motorisés 			•
› Remplacer progressivement la flotte de véhicules de la Ville par des véhicules à faibles émissions			
<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une politique d'achat de nouveaux véhicules moins énergivores 		•	
› Installer des limiteurs de ralenti moteur sur les véhicules les plus énergivores			
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer chaque véhicule avec l'employé-utilisateur afin de s'assurer qu'il est possible d'y implanter l'appareil, selon les besoins 			•
› Éduquer et sensibiliser les citoyens à améliorer leur façon de conduire et ainsi permettre une réduction de la consommation de carburant			•





ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
ENCOURAGER LES MODES DE TRANSPORT ACTIF			
› Mettre des vélos à la disposition des employés de la Ville pour les déplacements interservices et pour le loisir (pause-café et heure du dîner)			
<ul style="list-style-type: none"> • Implanter des points de service de location de vélos aux ateliers municipaux, à la station de purification et à l'hôtel de ville • Évaluer la possibilité de mettre un point de service de location de vélos à la bibliothèque 	•		•
› Évaluer la possibilité d'instaurer un système de vélo-partage			
<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les différentes formes de systèmes de vélo-partage afin de cibler la meilleure option en fonction des réalités de la Ville 			•
› Bonifier et augmenter l'offre de pistes cyclables afin de faciliter les déplacements dans la ville et d'une ville à l'autre			
<ul style="list-style-type: none"> • Créer des tronçons de pistes cyclables afin de relier les circuits existants 			•
› Augmenter le nombre de supports à vélo			
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les endroits où des supports à vélo sont nécessaires et le nombre requis 			•
› Aménager des aires de repos le long des pistes cyclables			
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer des endroits où des aires de repos pourraient être aménagées 			•
› Inciter les citoyens à utiliser des moyens de transports alternatifs – transport actif et transport en commun			
<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un réseau de pistes cyclables de transit sur le territoire de la ville • Inciter le ministère des Transports à aménager une voie réservée pour le transport en commun sur l'autoroute 15 lors de son réaménagement 	•		•





ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
ASSURER UN TRAITEMENT ADÉQUAT DES EAUX USÉES RÉPONDANT AUX NORMES DU MDDEP			
› Appliquer le règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la CMM <ul style="list-style-type: none">• Identifier les zones problématiques dans le réseau d'égout• Envoyer la correspondance suggérée par la CMM• Engager un professionnel afin de vérifier sur les lieux la conformité des bâtiments commerciaux• Effectuer des analyses d'eaux usées dans les conduites sanitaires	•	• •	•
› S'assurer que les eaux usées traitées par les étangs aérés répondent aux normes du gouvernement du Québec <ul style="list-style-type: none">• Prendre des échantillons d'eau sur une base régulière et en faire l'analyse	•		
› Mettre à niveau les installations d'interception des eaux usées	•		
MINIMISER LES SURVERSEES DANS LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES			
› Construire des bassins de rétention d'égout pluvial et/ou combiné <ul style="list-style-type: none">• Déterminer les endroits stratégiques pour leur implantation	•		
› Gérer les eaux de ruissellement des nouvelles constructions sur place (toitures et stationnements) <ul style="list-style-type: none">• Modifier le règlement 1202 N.S. sur la construction afin d'y introduire un article visant la gestion des eaux de ruissellement sur place			•





ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
AMÉLIORER LA GESTION DES NEIGES USÉES			
<ul style="list-style-type: none"> › Réduire la quantité de sels de déglacage et autres fondants sans compromettre la sécurité des individus <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la possibilité d'utiliser un mélange de sel et de gravier avec la machinerie de la Ville › Étudier la possibilité de remplacer les sels de déglacage et autres fondants par des produits moins polluants, mais aussi performants <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une étude afin d'évaluer les produits de remplacement, les quantités à utiliser et les coûts associés 		•	•
AMÉLIORER LA GESTION DE NOS COURS D'EAU			
<ul style="list-style-type: none"> › Améliorer la qualité de l'eau du Jardin des Sources <ul style="list-style-type: none"> • Engager une firme de professionnels afin de réaliser une étude complète de la situation • Mettre en place un plan d'action afin d'améliorer la qualité de l'eau des étangs du Jardin des Sources › Signer une entente intermunicipale sur les cours d'eau de la MRC de Thérèse-De Blainville <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir sur les cours d'eau concernant la problématique des obstructions afin d'assurer un meilleur drainage 	•	• •	





ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
FAVORISER L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU			
› Aménager des aires de repos le long de la rivière aux Chiens <ul style="list-style-type: none">• Déterminer des endroits stratégiques pour aménager les aires de repos afin que les usagers puissent en bénéficier le plus possible			•
› Analyser la faisabilité d'aménager un sentier pédestre vers le parc Richelieu le long de la rivière aux Chiens <ul style="list-style-type: none">• Entamer des pourparlers avec la CSSMI pour aménager le sentier			•
› Implanter un quai sur la rivière des Mille Îles (à la station de purification) afin de faciliter les activités nautiques (canot, kayak, etc.)	•		
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES REJETS PLUVIAUX AUX COURS D'EAU			
› Poursuivre le remplacement des égouts unitaires par des égouts pluviaux et sanitaires <ul style="list-style-type: none">• Remplacer les conduites au fur et à mesure que les travaux de réfection des routes sont prévus		•	



EAU

EAU POTABLE



ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
ASSURER LE MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE			
<ul style="list-style-type: none"> › Mise à niveau de la qualité de l'eau de la station de purification <ul style="list-style-type: none"> • Modifier l'étape de désinfection en ajoutant un système d'ozonation › Adhérer au « Programme d'excellence en eau potable » du MDDEP <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une qualité d'eau potable exemplaire en tout temps 	•	•	
AMÉLIORER LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE			
<ul style="list-style-type: none"> › Relier les conduites d'aqueduc non bouclées afin de favoriser une meilleure pression et un meilleur entretien des conduites <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les conduites non bouclées › Réduire les pertes d'eau par les fuites à un maximum de 20 % du volume total d'eau produit <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer notre indicateur de pertes d'eau › Augmenter la capacité de pompage de distribution <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter un nouveau poste de pompage haute pression › Instaurer un programme annuel de réfection des infrastructures d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan directeur afin de déterminer les priorités d'intervention 	•	•	•





ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
ASSURER UNE CAPACITÉ DE TRAITEMENT POUR LES BESOINS ACTUELS, FUTURS ET DES RÉSERVES EN CAS D'IMPRÉVUS			
<ul style="list-style-type: none"> › Augmenter la capacité de production de la station de purification en fonction de la population à desservir <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un appel d'offres de services professionnels 	•		
FAVORISER UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ET UNE ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE AUPRÈS DE TOUS LES USAGERS			
<ul style="list-style-type: none"> › Sensibiliser les usagers à adopter de saines habitudes de consommation de l'eau potable <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser la campagne S•EAU•S › Modifier le règlement concernant l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter une mesure de restriction de l'utilisation de l'eau potable › Offrir un programme de subventions pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et les revendre aux citoyens à un prix modique › Réduire d'au moins 20% la quantité d'eau distribuée (objectif de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec) <ul style="list-style-type: none"> • Produire un état de situation, un plan d'action et une réglementation sur l'eau potable • Mesurer la production et la distribution d'eau avec un débitmètre étalonné et produire un bilan sommaire de l'usage de l'eau › Modifier le règlement 1202 N.S. concernant la construction <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des mesures d'économies d'eau pour les nouvelles constructions et les rénovations › Réduire la consommation d'eau potable dans les édifices municipaux <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer les toilettes par de nouveaux modèles à faible débit et les urinoirs par des modèles n'utilisant pas d'eau 	• • •	• •	• •





ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
MAINTENIR À JOUR L'INVENTAIRE DES SITES DONT LES SOLS SONT CONTAMINÉS			
<p>› Tenir un inventaire des sites contaminés sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir informé le chef du Module développement durable des nouveaux terrains contaminés • Vérifier les nouveaux terrains contaminés sur le site du MDDEP • Mettre à jour l'inventaire des terrains contaminés 	<ul style="list-style-type: none"> • • 	<ul style="list-style-type: none"> • 	
ÉTUDIER LA FAISABILITÉ DE MISE EN VALEUR DES TERRAINS CONTAMINÉS			
<p>› Déterminer un programme de réhabilitation des sols des terrains municipaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les terrains municipaux potentiellement contaminés • Réaliser une étude afin de déterminer le type de contamination • Évaluer la possibilité de décontaminer les sols 	<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • • 	
ASSURER UNE SURVEILLANCE À L'ÉGARD DES SOURCES ÉVENTUELLES DE CONTAMINATION			
<p>› Déterminer les terrains avec des sources potentielles de contamination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les types d'activités à risque de contamination • Établir un inventaire des terrains à risque et le tenir à jour • Intervenir, s'il y a lieu, lors de la fermeture d'un établissement sur un terrain à risque 		<ul style="list-style-type: none"> • • • 	
ASSURER UNE SURVEILLANCE DES ZONES DE CONTRAINTE			
<p>› Appliquer le chapitre 8 du règlement 1200 N.S. sur le zonage concernant la protection de l'environnement et les zones comportant des risques de mouvement de sol et d'érosion, et celles situées près des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les citoyens dans leur projet sur les terrains privés lors de l'émission de permis • Surveiller les terrains publics et réaliser des interventions si cela s'avère nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • • 		





ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
CONSOLIDER ET STRUCTURER LES ESPACES VERTS			
<ul style="list-style-type: none"> › Conférer un statut et protéger les espaces verts publics existants <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un inventaire des arbres dans la ville (couvert forestier) • Identifier les zones de protection du couvert forestier • Adopter un programme de plantation d'arbres et de reboisement des espaces publics › Bonifier le règlement portant sur le fonds de parc (10 %) <ul style="list-style-type: none"> • Présenter un projet de modification du règlement aux membres du conseil municipal 			<ul style="list-style-type: none"> • • •
FAVORISER LE MAINTIEN ET LA PROGRESSION DE LA FORESTERIE URBAINE			
<ul style="list-style-type: none"> › Modifier le règlement sur l'abattage d'arbres afin de le rendre plus restrictif › Déployer des outils de gestion concernant le suivi des demandes d'abattage d'arbres <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le système de gestion des requêtes pour l'émission de permis d'abattage d'arbres • Mettre en ligne le certificat d'autorisation relatif à l'abattage d'arbres › Encourager la plantation d'arbres sur les terrains privés <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'arborisation des terrains privés en donnant des plantules d'arbres lors des activités de la Ville • Évaluer la possibilité de mettre en place un programme du type « Une naissance, un arbre » › Réglementer afin d'accroître l'espace vert privé <ul style="list-style-type: none"> • Adopter un programme de plantation d'arbres sur les terrains privés 		<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • • • •





ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
POUR SUIVRE L'ENCADREMENT DE L'USAGE DES PESTICIDES			
<ul style="list-style-type: none"> › Appliquer le règlement 1126-5 N.S. sur le contrôle des pesticides <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le citoyen vers des méthodes écologiques, lorsque possible › Poursuivre les campagnes de sensibilisation annuelles sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer des rencontres annuelles avec le comité sur la gestion des pesticides de la MRC 		<ul style="list-style-type: none"> • • 	
MAINTENIR LES MESURES VISANT À RÉDUIRE LA POLLUTION SONORE			
<ul style="list-style-type: none"> › Appliquer le règlement 1155-3 N.S. sur la qualité de vie concernant les thermopompes, les climatiseurs et les filtres de piscine <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir lorsqu'il y a des plaintes formulées par les citoyens › Réviser et moderniser la réglementation concernant la pollution sonore <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un projet de règlement 		<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •
METTRE EN PLACE DES MESURES VISANT À RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE			
<ul style="list-style-type: none"> › Réglementer afin de diminuer la pollution lumineuse en site privé <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les critères d'éclairage en site privé (couvre-feu pour l'éclairage des enseignes lumineuses, stationnements, façades de bâtiments, etc.) › Optimiser les équipements d'éclairage public <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer, au fur et à mesure, les lampadaires publics par de l'éclairage écoénergétique et sans perte 		<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •





QUALITÉ DE VIE AMÉNAGEMENTS URBAINS

ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
CONTRÔLER LES ESPÈCES NUISIBLES			
<ul style="list-style-type: none"> › Recenser les espèces nuisibles sur les terrains de la ville de Sainte-Thérèse <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les endroits où une intervention est nécessaire › Sensibiliser les citoyens à l'importance du contrôle des espèces nuisibles <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une campagne de sensibilisation sur les espèces nuisibles telles que l'herbe à poux, la berce du Caucase, etc., en fonction du recensement 			<ul style="list-style-type: none"> •
POURSUIVRE LES EFFORTS DE FORESTERIE URBAINE			
<ul style="list-style-type: none"> › Évaluer la possibilité de faire de la plantation d'arbres dans les terre-pleins de la ville <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude dans les villes voisines afin de déterminer les étapes à suivre pour avoir du succès dans la plantation d'arbres dans les terre-pleins • Réaliser un projet pilote afin de valider la faisabilité de planter dans les petits terre-pleins 		<ul style="list-style-type: none"> • • 	
RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR PROVENANT DES AIRES PAVÉES			
<ul style="list-style-type: none"> › Diagnostiquer les îlots de chaleur potentiels de la ville <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une cartographie des zones à risque › Réglementer les actions à valoriser (végétaliser les stationnements, prioriser les toitures végétalisées, inciter à diminuer l'indice d'albédo des espaces et des sites, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • Modifier la réglementation actuelle afin d'y intégrer les nouvelles actions à privilégier 			<ul style="list-style-type: none"> • •
INTÉGRER DES INFRASTRUCTURES OU DES ÉQUIPEMENTS FAVORISANT LE TRANSPORT ACTIF			
<ul style="list-style-type: none"> › Rédiger une politique concernant les nouveaux projets afin de favoriser le transport actif à l'intérieur de leur réalisation <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les notions de densité, de proximité, de transport actif, de circuits cyclables, de convivialité des aménagements, de vélo-partage, etc. 			<ul style="list-style-type: none"> •





MATIÈRES RÉSIDUELLES

ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
PROMOUVOIR ET FAVORISER LE PRINCIPE 3RV-E (suite)			
› Développer une politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics			•
› Offrir un programme de subventions pour l'achat de composteurs <ul style="list-style-type: none">• Faire l'achat de composteurs et les revendre à prix modique	•		
› Évaluer la possibilité d'introduire la collecte sélective pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) <ul style="list-style-type: none">• Répertoire les ICI qui ne participent pas à la collecte sélective			•
› Analyser la possibilité de valoriser des matériaux provenant des travaux de construction, de rénovation et de démolition			•
TENDRE À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR)			
› Élaborer et mettre en œuvre un plan municipal de réduction à la source (mesure 1 du PMGMR) <ul style="list-style-type: none">• Développer une stratégie municipale afin de réduire à la source la quantité de matières résiduelles générées par l'administration municipale		•	
› Implanter un service de collecte sélective de porte en porte des matières recyclables sur l'ensemble du territoire (mesure 2 du PMGMR) <ul style="list-style-type: none">• Livrer des bacs bleus pour la collecte sélective à chaque unité• Livrer des bacs bleus pour la collecte sélective aux unités commerciales et industrielles	•	•	
› Implanter un service de récupération des matières recyclables lors des rassemblements publics (mesure 3 du PMGMR) <ul style="list-style-type: none">• Mettre à la disposition des citoyens des bacs de recyclage lors d'événements publics		•	



MATIÈRES RÉSIDUELLES



ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
TENDRE À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (suite)			
<p>› Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des matières recyclables pour en faciliter l'apport volontaire (mesure 4 du PMGMR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un service d'apport volontaire des matières recyclables au centre de multirecyclage 	•		
<p>› Implanter un service de collecte de porte en porte ou autre solution de rechange pour l'ensemble des matières putrescibles pour les habitations de huit logements et moins (mesure 6 du PMGMR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandater des firmes externes afin de rédiger le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de la Couronne Nord et de produire des études complémentaires • Réaliser un plan stratégique municipal régional 		•	•
<p>› Assurer la mise en place d'aires dédiées à la récupération des matières putrescibles pour en faciliter l'apport volontaire (mesure 7 du PMGMR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un plan d'action en fonction de la technologie retenue dans le PDGMR de la Couronne Nord 			•
<p>› Interdire les rognures de gazon avec les ordures ménagères (mesure 8 du PMGMR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifier le règlement 1187 concernant la gestion des matières résiduelles • Réaliser une campagne de sensibilisation sur les bienfaits de pratiquer l'autocompostage des feuilles et l'herbicyclage (gazon) • Autocomposter les feuilles dans les parcs municipaux 	•	•	•
<p>› Assurer la mise en place d'aires consacrées à la récupération des RDD pour en faciliter l'apport volontaire (mesure 10 du PMGMR)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir un service d'apport volontaire des RDD au centre de multirecyclage ouvert à l'année (dépôt permanent) • Offrir des points de cueillette permanents pour les piles et les CD-ROM/DVD dans les points de service de la Ville ainsi que dans les écoles 	• •		





MATIÈRES RÉSIDUELLES

ACTIONS	Réalisées	En cours	Analyse à venir
TENDRE À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (suite)			
› Interdire les RDD avec les ordures ménagères (mesure 11 du PMGMR) <ul style="list-style-type: none">• Modifier le règlement 1187 sur la gestion des matières résiduelles• Offrir une collecte de porte en porte des RDD	• •		
› Réaliser une étude pour déterminer la faisabilité de la valorisation des boues produites par la station d'épuration (mesure 13 du PMGMR) <ul style="list-style-type: none">• Réaliser l'étude de caractérisation des boues	•		
› Transmettre un rapport annuel à la CMM énonçant les mesures prises, les quantités valorisées et les quantités éliminées des boues provenant de la station d'épuration <ul style="list-style-type: none">• Envoyer un rapport annuel à la CMM concernant la gestion des boues	•		
› Organiser des campagnes continues de sensibilisation et d'information sur les procédures et les moyens locaux (mesure 16 du PMGMR) <ul style="list-style-type: none">• Articles de sensibilisation et d'information dans le <i>Magazine Citoyen</i> (trois parutions par année)• Élaborer une section complète sur le site Internet de la Ville concernant les collectes des matières résiduelles en vue de réduire la quantité destinée à l'enfouissement	• •		
› Implanter des mécanismes locaux de suivi (mesure 18 du PMGMR) <ul style="list-style-type: none">• Transmettre les données quantitatives requises conformément aux mécanismes de suivi standardisés de la CMM• Prévoir des clauses contractuelles lors du renouvellement des contrats avec les entrepreneurs pour s'assurer d'obtenir en continu les quantités de matières résiduelles municipales collectées, traitées ou éliminées	• •		



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

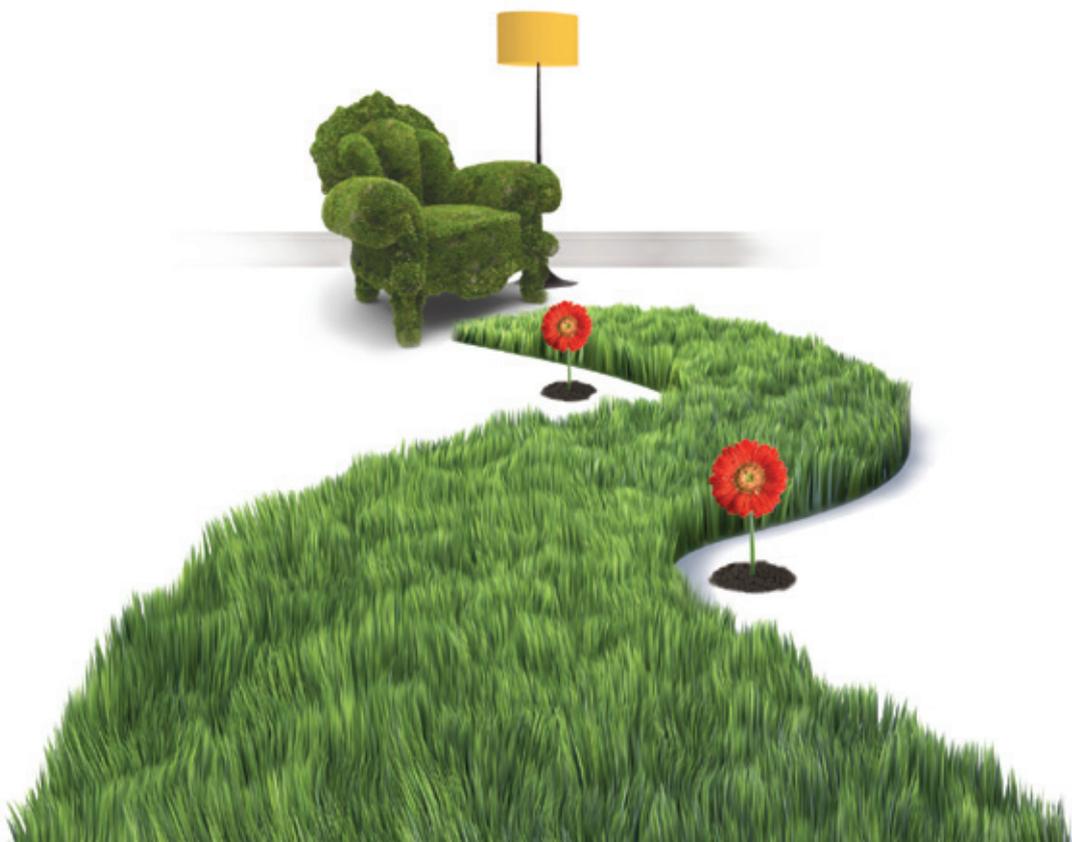


ACTIONS	RÉALISÉES	EN COURS	ANALYSE À VENIR
CONSTRUIRE ET RÉNOVER LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX SUIVANT DES PRATIQUES ÉCOLOGIQUES			
<p>› Prioriser l'utilisation de matériaux écoénergétiques lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments municipaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer des fenêtres écoénergétiques pour les nouvelles constructions et lors des remplacements de fenêtres • Remplacer les lampes T12 par des lampes T8 au fur et à mesure qu'elles doivent être remplacées <p>› Optimiser l'efficacité des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer au fur et à mesure les appareils au gaz naturel par des systèmes à haute efficacité énergétique • Installer des thermostats programmables dans tous les bâtiments municipaux <p>› Établir et promouvoir de nouvelles pratiques écoénergétiques auprès des employés municipaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les nouvelles pratiques écoénergétiques à promouvoir et à mettre en place 		<ul style="list-style-type: none"> • • • 	<ul style="list-style-type: none"> • • •
SOUTENIR DES MESURES ENCOURAGEANT LA CONSTRUCTION OU LA RÉNOVATION DE BÂTIMENTS ÉCOÉNERGÉTIQUES			
<p>› Évaluer la possibilité de rendre obligatoire une certification environnementale pour les bâtiments construits sur le territoire (ex. : BOMA BEST, LEED, Novoclimat, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les modifications réglementaires nécessaires à un tel projet (règlement de construction et Régie du logement) • Déterminer la faisabilité de la mise en application d'une telle certification 			<ul style="list-style-type: none"> • •
FAVORISER L'UTILISATION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE			
<p>› Promouvoir l'utilisation des biocarburants plutôt que des carburants fossiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'achat de véhicules électriques et/ou hybrides lors du remplacement des véhicules de la flotte • Implanter des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les points de service de la Ville 		<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> •



DES VALEURS À LÉGUER

En adoptant et en mettant en œuvre la politique environnementale et son plan d'action, la Ville de Sainte-Thérèse se donne un élan pour devenir une municipalité axée davantage sur le développement durable. Ces deux outils lui permettent de s'assurer que ses valeurs environnementales demeurent une priorité, tant au cœur des activités quotidiennes que dans sa planification à long terme. Posons aujourd'hui des gestes concrets pour demain.



NOTES DE PRODUCTION

Le plan d'action environnemental est produit par la Ville de Sainte-Thérèse.

ÉLABORATION

Membres de la Commission de l'environnement :

Marie-Andrée Petelle, conseillère municipale

Luc Vézina, conseiller municipal

Chantal Gauvreau, directrice générale

Nicola Cardone, directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable

Julie Gaudreau, chef du module développement durable

COLLABORATION

Nathalie Noël, chef du module développement durable par intérim

COORDINATION

Service des communications :

Monique Delisle, directrice

Mélissa Collins, agente de communication

Mireille Allard, agente de communication

RÉVISION

Vivianne Beauséjour, Traduction Millénium

CONCEPTION GRAPHIQUE

www.pointgdesign.com

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, janvier 2013



Cette brochure a été imprimée sur du papier Enviro100, un choix écologique par excellence.





SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1 • Téléphone : 450 434-1440 • www.sainte-therese.ca